



Cagnotte le 13 août 2020

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : projet d'urbanisme à Sorde l'Abbaye

Madame la Préfète,

Nous avons découvert que la Communauté de Communes Orthe-Arrigans a imaginé de construire un ensemble immobilier pour accueillir des personnes venant travailler dans des exploitations agricoles, en particulier des personnes qui viendraient récolter les kiwis.

Si la SEPANSO ne conteste pas qu'il convient que les employés saisonniers soient hébergés convenablement, la SEPANSO conteste le choix de l'emplacement (parcelle n° 39, section ZK) pour les raisons suivantes :

- Raison paysage : Au nord de la parcelle 39 , se trouvent les falaises des Arroques, en limite Ouest, la riu de la caoutère (chemin de Charlemagne), au sud-ouest, presque en face, le site de Barat de Vin (Gallo-Romain) et à l'est à 400 mètres environs, les grottes Duruthy. Pour mémoire, le site gallo-romain de Barat de Vin (ZI 3) propriété de l'État est inscrit MH par arrêté du 09/091997, <https://monumentum.fr/villa-gallo-romaine-barat-vin-pa40000021.html> Il se situe à moins de 150 mètres au sud -ouest du projet, et la Grotte Duruthy (C 109,120), propriété de la Commune (aujourd'hui de la Communauté de communes), site archéologique 40306 1 AP, classé MH par arrêté du 13/04/1962 se trouve à 350 mètres à l' Est de la parcelle 39. <https://monumentum.fr/gisement-prehistorique-dit-grotte-duruthy-pa00084018.html>
- Raison réglementaire : Cette parcelle est classée en Zone Agricole donc non constructible, a une superficie d'un peu plus d'un hectare.
- Raison sociale : des habitants du quartier qui découvrent ce projet sont opposés ; les propriétaires limitrophes font observer qu'ils auraient dû se voir proposer d'acquérir cette parcelle dont le vendeur serait M. Pierre Lassalle, agriculteur à Léréen (64270)
- Raison géographique : l'emplacement choisi est éloigné de toutes sortes de services (commerces, poste, banque, piscine...) et même éloigné de la plupart des vergers où les travailleurs saisonniers devront travailler. La question des déplacements des personnes à pied sera sans doute problématique, surtout que beaucoup d'entre eux ont des chiens ... Quant au projet, Il semblerait qu'une sortie directe sur le CD 29 serait prévue, bien que comprise entre 2 virages dangereux, et sachant que les véhicules qui rentreraient ou sortiraient de cette aire, empièteraient sur la totalité du CD, lors de cette manœuvre. Un avis favorable du Conseil départemental serait surprenant.

- Raison démocratique : les citoyens concernés font observer qu'il n'y a eu aucune information en amont de ce projet, ce qui viole la Convention d'Aarhus et la Charte de l'Environnement, partie intégrante de la Constitution de la République française. Ne faut-il pas s'étonner que lors de la campagne pour les élections municipales, personne n'ait eu connaissance de ce projet ?

La SEPANSO attire votre attention sur le fait que si le problème est ancien, ce projet arrive alors que la pérennité même des vergers de kiwis semble remise en question, d'une part en raison des inondations à répétition, et d'autre part en raison des dépérissements constatés sur certains vergers. Cette nouvelle situation conduit d'ailleurs certains exploitants à envisager l'arrachage de leurs actinidias.

La SEPANSO attire également votre attention sur le fait que la famille Pédelucq (Domaine Darmandieu...) a investi pour héberger des saisonniers venant récolter leurs fruits. On peut donc se demander si l'initiative des élus ne devrait pas être considérée comme une distorsion de concurrence.

Nous comptons naturellement sur vous et vos services pour que toutes les lois et réglementations soient respectées.

Veillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr